CAPOSS
Club d'Athlétisme de la Possession
www.caposs.re

Trail qualificatif

sans trace
Éthique du Plein air

MEMBER

TRAIL DE MINUIT
6ème édition
19-20 mai 2018
CAPOSS

VILLE DE LA POSSESSION.RE

NESCAFÉ

START 01

Bulletin d'inscription Trail de Minuit

57 km 2910m D+

19-20 MAI 2018

Coureur

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin Date de naissance : ...../...../.....

N° de licence* FFA ou FF Tri ou UNSS :.....

Club : .....➔ Team : .....

Adresse : .....Code postal : ..... .Ville : .....

Nationalité: .....Téléphone : ..... Email : .....

Taille du Tee-shirt : ☐ XS ☐ S ☐ M ☐L ☐XL

Droits d'inscription

Trail de Minuit

_51€ avant le 28/02/2018

_56€ avant le 31/03/2018

_61€ avant le 30/04/2018

_66€ avant la clôture le 11/05/2018

Trail 57km 2910m D+,

➔ **Clôture le 11/05/2018 et dans la limite de 1200 places (art.4)**

➔ **1 € sera reversé aux écoles de Mafate pour financer des sorties pédagogiques**

➔ MEMBER **NOUVEAU Trail qualificatif / ITRA:**

57 km 2910 m 2910 m
La Possession (FR)
ITRA 3 6 250

➔ **course qualificative GRR 2018 GRAND RAID +TRAIL de BOURBON**

Ttracé identique à 2017 départ et arrivée place festival. **Matériel obligatoire :** Lampe frontale avec batterie ou piles de rechanges, sifflet, réserve d'eau 1.5L **avec gobelet réutilisable** et une ration alimentaire. Trail labellisé "sans trace"

Pour valider votre inscription vous disposez de deux options : (internet ou courrier)

1) **Internet : www.sportpro.re** suivez les indications et payez directement en ligne par **CB**

2) **Par courrier :** ce bulletin doit être correctement rempli, daté, signé, (pour les non licenciés accompagnés obligatoirement d'un certificat médical datant de moins d'un an le jour de l'épreuve attestant de la non contre-indication à la pratique de la course de montagne en compétition) et de votre règlement par chèque bancaire à l'ordre de SPORTPRO*

Infos pratiques sur : www.caposs.re

Je reconnais et accepte que par le seul fait de mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement du trail de minuit, joint à ce bulletin, ou disponible sur le site **www.caposs.re ou www.sportpro.re ou sur simple demande auprès de l'organisateur. Je dégage la responsabilité de l'organisateur de tout incident ou accident susceptible de se produire dans le cadre de la compétition et dont sa responsabilité ne serait pas avérée. J'accepte que mes nom, prénom et photos prises lors de l'événement figurent dans les médias à l'issue de la compétition.**

Signature obligatoire :

INSCRIPTION PAPIER / COURRIER

Adresse postale :
SPORTPRO REUNION
BP 179
97470 SAINT BENOIT

-GSM : 0692 46 06 25
Mail : caposs@caposs.re
site : www.caposs.re

INSCRIPTION INTERNET

Inscription et paiement en ligne

www.sportpro.re

***Aucune inscription en direct avec le Caposs Aucun paiement en liquide.**

CERTIFICAT MÉDICAL

pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-2-2 du Code du Sport

Je soussigné, Docteur : .....
Demeurant à : .....

Certifie avoir examiné ce jour :

M. / Mme. *(Prénom NOM)*.....
Né(e) le ..... / ..... / .....,
demeurant à .....
.....CP : .....Ville : .....

Et n'avoir constaté, à ce jour, aucune contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition, ceci pour une durée d'un an, pour les distances maximum ci-dessous :

- 1 km pour la catégorie EA : École d'Athlétisme (jusqu'à 9 ans)
- 2 km pour la catégorie PO : Poussin (entre 9 et 11 ans)
- 3 km pour la catgorie BE : Benjamin (entre 11 et 13 ans)
- 5 km pour la catégorie MI : Minime (entre 13 et 15 ans)
- 15 km pour la catégorie CA : Cadet (entre 15 et 17 ans)
- 25 km pour la catégorie JU : Junior (entre 17 et 19 ans)
- pas de limite pour les catégories ES : Espoir, SE : Sénior, VE : Vétéran

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entrainer une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Cachet et Signature du médecin

Remis en mains propres à la demande de l'intéressé.

Ce certificat médical, établi par un médecin choisi librement par le sportif, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur. Valable une année, il est destiné, comme le prévoit les Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme (article 2.1.2), à l'usage des acteurs de l'organisation d'évènements sportifs relevant de la FFA. Au service de ces derniers, et afin de pouvoir assurer la gestion et la conformité des inscriptions, Sport PRO Réunion, partenaire Hors Stade de la LRA (Ligue Réunionnaise d'Athéltisme), conservera dans ce contexte une copie numérique de ce certificat dûment complété, déclaration n°1697309 faite auprès de la CNIL à cet effet.